

Les Echos du 2 mars 2018



La société Aéroports de Paris informe ses actionnaires qu'une Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) se tiendra le vendredi 4 mai 2018 à 15 h, à la Maison de la Chimie, 28 bis rue Saint Dominique 75007 Paris.

Un avis de réunion sera publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires. Il contient l'ordre du jour, les projets de résolutions et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires. Cet avis de réunion sera disponible à l'adresse suivante <http://www.groupeadp.fr>,

Les actionnaires pourront se procurer, à compter du 11 avril 2018, les documents relatifs à cette assemblée générale, en particulier ceux visés à l'article R. 225-83 du code de commerce, auprès de M. Guillaume MACZKOWIAK- Service communication actionnaires - La société Aéroports de Paris, 1 rue de France à Tremblay-en-France (93290) et/ou ceux mentionnés à l'article R. 225-73-1 du code de commerce à l'adresse internet visée ci-dessus.

Modalités de participation : tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée.

A défaut d'y participer personnellement, les actionnaires peuvent choisir entre les formules suivantes :

- 1) se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par leur conjoint ou par leur partenaire avec lequel il a été conclu un pacte civil de solidarité ;
- 2) se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix ;
- 3) adresser à BNP Paribas Securities Services

un formulaire de procuration, sans indication de mandataire, auquel cas le Président de l'assemblée émettra un vote favorable aux projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ; ou

4) voter par correspondance ou par voie électronique.

Seuls seront admis à participer à l'assemblée, à voter par correspondance, à voter en ligne ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 2 mai 2018, zéro heure, heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour son compte.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

AÉROPORTS DE PARIS

société anonyme au capital de 296 881 806 euros dont le siège social est au 1 rue de France, 93290 Tremblay-en-France. SIREN 552 016 628 RCS Bobigny.